



# STAGES DE FORMATION AUX TECHNIQUES DE MOULAGE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2018

Trois jours pour apprendre, approfondir, les techniques sur tous les matériaux

## Un stage pour qui ?

*M. Pascal ROSIER nous a quitté en 2017.  
De nombreuses personnes souhaitent se former  
à ses techniques de moulage et modelage.*

Il n'existe pas ou très peu d'enseignements ou de structures capables de faciliter la tâche des créateurs et de les mettre en relation avec des techniques et des matériaux.

CIRON SA partenaire de M. Pascal ROSIER depuis de nombreuses années s'est engagée à poursuivre les stages de formation aux techniques de moulage et modelage selon le programme développé par M. Pascal ROSIER.

Nous avons trouvé en la personne de M. Sébastien COLLET, enseignant à l'école des Beaux-Arts de Bordeaux, utilisateur et connaisseur des produits de la gamme Pascal ROSIER, un formateur qui animera les stages dans l'esprit de M. Pascal ROSIER.

### Le stage est destiné :

A tous les créateurs de volumes ou mouleurs, professionnels ou amateurs, aux étudiants des écoles d'art et de design, aux professionnels des métiers d'art, aux artisans, aux entreprises mettant en œuvre ces techniques ou cherchant à se diversifier.

### Objectifs du stage :

Le but du stage est de permettre à chacun d'appréhender en un minimum de temps un panorama complet concernant tous les matériaux et techniques.

Tous les problèmes de moulage décrits dans les ouvrages de Pascal Rosier sont abordés à l'aide de documents projections, démonstrations et exercices pratiques réalisés par M. Sébastien COLLET et par les stagiaires.

M. Sébastien COLLET répondra et proposera ses solutions pour tous les projets de moulage présentés par les stagiaires.

Exposez brièvement votre projet dans le formulaire d'inscription, certains de ces travaux seront réalisés pendant le stage.

## LE PROGRAMME

### MODELAGE/SCULPTURE

Théorie, les techniques, les matériaux.

### MOULAGE

Technologie, les bases, la conception, les plans de joint.

### LES DIFFÉRENTS MOULES

Moule en bateau  
Le creux perdu  
Le moule à pièces  
Le moule à membrane estampée sous chape.  
Le moule à membrane coulée sous chape.  
Le moule au trempé

### LES MATERIAUX

Le plâtre  
La pierre reconstituée  
L'alginate  
Le latex  
La cire  
L'élastomère silicone  
Les résines polyester  
Les polyuréthanes  
Les résines époxydes  
Le travail des métaux  
Métal à bas point de fusion  
Cire perdue

### LES TECHNIQUES DE TIRAGE

La coulée directe  
La coulée en source  
Le tirage par estampage  
Le tirage au renversé  
L'inclusion

### LES FINITIONS

Patines et peintures  
Vernis  
Polissage

**Durée du stage : 3 jours**

**Mercredi et jeudi : 08 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30**

**Vendredi : 08 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 16 h 30**

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

# COMMENT VENIR AU STAGE?



Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Société : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_  
Activité : \_\_\_\_\_  
Prise en charge :  oui  non  
Organisme : \_\_\_\_\_  
Sessions 1er semestre 2018 : \_\_\_\_\_ Quel est votre niveau de pratique : \_\_\_\_\_  
 28 - 29 - 30 Mars  Débutant  
 18 - 19 - 20 Avril  Amateur  
 30 - 31 mai - 01 Juin  Professionnel

Exposez ici votre éventuel projet :

Envoyer le formulaire d'inscription dûment renseigné à :

CIRON SA  
Usine du Moulin de Pernaud  
33720 BARSAC

Joindre un chèque d'acompte de 480 € TTC, le solde est à régler 10 jours avant le début du stage.  
La facture correspondante vous sera remise.

## IFI PEINTURE

Bâtiment D - 13 Route de Pessac - 33700 MÉRIGNAC  
Téléphone : +33 (0) 5 56 27 40 80 – Portable : +33 (0)6 14 62 16 12

### 1/ Par la A630 Paris Toulouse :

Prendre la sortie n° 11 vers « Mérignac-Chemin Long ».  
Prendre Avenue John Fitzgerald Kennedy - Avenue de la Somme-Avenue de la Marne.  
Juste après le Bowling, tournez à droite.  
D106E1 et D106 en direction de « Route de Pessac ».  
Prenez la 1ère route à droite. Nous sommes dans la pépinière d'entreprise après la société FONDERIE DU CYCLOPE.

### 2/ Par le train – tramway : Gare SAINT-JEAN : 42 mn

Prendre la ligne C en direction du « Parc des Expositions ».  
Descendre à l'arrêt « Porte de Bourgogne ». A l'arrêt « Porte de Bourgogne », prendre la ligne A en direction « Le HaillanRostand ».  
Descendre à l'arrêt « Pierre Mendès France ».  
Remonter l'avenue Pierre Mendès France.  
Prendre à gauche (Hôtel B&B) route de Pessac sur 50 mètres.  
Nous sommes dans la pépinière d'entreprise après la société FONDERIE DU CYCLOPE.

### 3/ Par l'avion : Aéroport de BORDEAUX MERIGNAC : 30 mn

Bus 1 : A l'arrêt Aéroport Terminus, prendre la ligne 1 direction « Gare Saint Jean », descendre à l'arrêt « Lycées de Mérignac ».  
Tram A : À l'arrêt « Lycées de Mérignac », prendre le Tram A en direction de « Floirac Dravemont ».  
Descendre à arrêt « Pierre Mendès France ».  
Remonter l'avenue Pierre Mendès France.  
Prendre à gauche (Hôtel B&B) route de Pessac sur 50 mètres.  
Nous sommes dans la pépinière d'entreprise après la société FONDERIE DU CYCLOPE.

## Coût du stage

Particuliers et indépendants 1440 € TTC matériaux compris, soit 1200 € HT.  
Un E-BOOK COLLECTOR vous sera remis après la formation.  
Restauration et hébergement à la charge du stagiaire.

## Annulation


Le maximum de stagiaires acceptés par session est de 8 et le minimum est de 3.

En cas d'annulation par CIRON, il sera proposé au stagiaire une nouvelle date ou le remboursement de son acompte.

Toute annulation de la part du stagiaire devra être communiquée par écrit et parvenir au moins 20 jours avant la date prévue.

Voir Conditions Générales de Ventes (C.G.V.) formation Pascal ROSIER ® en dernière page.

**Contacts :**  +33(0)5 56 27 40 80

 ciron@ciron.com

 CIRON SA  
Usine du Moulin de Pernaud  
33720 BARSAC

## Conditions générales de vente formation Pascal Rosier

### Article 1 : INSCRIPTION

L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après une confirmation écrite (bon de commande, courriel, fax reprenant les termes de notre offre) accompagnée d'un chèque / d'un virement bancaire du solde du montant total de la facture soit 960 € au minimum 10 jours avant le début du stage.

De convention expresse, la signature par le client de sa confirmation écrite implique l'acceptation des présentes conditions générales que le client reconnaît avoir lues et comprises ainsi que la prise de connaissance des prérequis nécessaires pour suivre la formation considérée.

### Article 2 : DROIT DE RÉTRACTATION

Par lettre recommandée avec avis de réception et d'annulation de sa commande dans un délai de 14 jours (cf. conditions de vente / par internet).

### Article 3 : FACTURATION / CONDITIONS DE RÈGLEMENT

La facture est adressée dès réception de la confirmation écrite accompagnée du solde du montant total de la formation de 960 €. Tout paiement différé au-delà des échéances initiales sera majoré de plein droit et sans autre avis d'un intérêt de 1,5 % par mois de retard. Pour les professionnels, conformément aux dispositions prévues aux articles L.441.3 et L.441.6 du Code du commerce relatifs à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, une somme de 40 € net de TVA sera appliquée en sus des pénalités légales.

### Article 4 : PRIX

Les prix sont indiqués en € hors taxe et par personne, TVA au taux en vigueur en sus. Les prix des stages sont ceux figurant sur les tarifs en vigueur ou sur la proposition commerciale pour les actions spécifiques. Ils sont fermes et définitifs. Ils ne comprennent ni les frais de transport du stagiaire, ni les frais d'hébergement ou de restauration, fonction des choix du client.

### Article 5 : MODALITÉ D'ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit à CIRON SA au minimum 20 jours ouvrables avant le démarrage de la formation. Si l'annulation intervient entre 20 et 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, les prix d'annulation sont égaux à 40 % du prix HT de la formation. Si l'annulation intervient moins de 10 jours

ouvrables avant le démarrage de la formation, les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix HT de la formation.

### Article 6 : DROIT DE RÉTRACTATION

Par lettre recommandée avec avis de réception et d'annulation de sa commande dans un délai de 14 jours (cf. conditions de vente / par internet).

### Article 7 : ANNULATION PAR CIRON SA

CIRON SA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre minimum de stagiaire requis (3) n'est pas atteint. Il en est de même pour des raisons générales d'organisation (notamment dans le cas de force majeure). Dans ce cas-là, les sommes déjà versées seraient intégralement reversées.

Le client ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session.

### Article 8 : ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Tout stage commencé est dû en totalité à CIRON SA.

### Article 9 : EFFECTIF

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'intervenant se réserve le droit de modifier le contenu de la formation en fonction du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### Article 10 : OBLIGATIONS FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, CIRON SA est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. CIRON SA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'une non-exécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou les conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CIRON SA.

### Article 11 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La transmission par le client à CIRON SA du

bon de commande ou de tout autre document d'inscription signé implique l'adhésion du client et/ou du stagiaire au règlement intérieur.

En aucun cas, la responsabilité d'un intervenant ou du centre de formation ne peut être engagée pour des dommages matériels ou corporels dans le cadre de la réalisation d'exécution ou manœuvre réalisées avec du matériel de l'entreprise.

### Article 12 : USAGE DU NOM PASCAL ROSIER

Le nom Pascal Rosier Moulage Modelage est protégé.

CIRON SA se réserve le droit d'intenter contre quiconque exploiterait indûment la référence à Pascal Rosier Moulage toutes actions judiciaires ou administratives qu'il jugera opportunes.

### Article 13 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par CIRON SA pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout en partie de ces documents, sans un accord express de CIRON SA. Cette interdiction porte en particulier sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formation.

Article 14 : PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS A CARACTÈRE PERSONNEL  
CIRON SA a été amené à constituer des fichiers informatiques contenant des informations nominatives sur les stagiaires participants à ses formations.

Conformément à la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

### Article 15 : DROIT APPLICABLE -LITIGES

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et CIRON SA à l'occasion des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.